



RESEAU DE LA COORDINATION DE LA
DIASPORA TOGOLAISE INDEPENDANTE
(RCDTI)

COLLECTIF POUR LA VERITE DES URNES
TOGO-DIASPORA
(CVU-TOGO-DIASPORA)



DOUBLE COUP D'ETAT INSTITUTIONNEL AU TOGO : INDISPENSABLE PLATEFORME COMMUNE COMME RÉPONSE À LA FORFAITURE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE CONJOINT DU 15 JUIN 2024

**RÉSEAU DE LA COORDINATION DE LA DIASPORA TOGOLAISE INDEPENDANTE (RCDTI) ET
COLLECTIF POUR LA VÉRITÉ DES URNES - TOGO - DIASPORA (CVU-TOGO-DIASPORA)**

Contact : info@cvu-togo-diaspora.org qui transmettra.

Le silence de la Communauté internationale sur le coup d'Etat parlementaire, transformé en un coup d'Etat constitutionnel au Togo, devient assourdissant. Les approches manichéennes qui perdurent depuis soixante ans - telles la médiatisation de la contre-vérité des urnes lors des élections ou la récente réinterprétation de la Constitution togolaise par des parlementaires hors-la-loi pour réaliser un changement inconstitutionnel de la Loi fondamentale de 1992 approuvée par le Peuple togolais -, ne permettent plus de trouver des solutions démocratiques aux crises de gouvernance au Togo.

1. VRAIE « FAUSSE LÉGITIMITÉ » D'UNE INJUSTICE CONTRE LE PEUPLE TOGOLAIS

L'approche dite africaine et internationale de la fausse « légalité » qui aboutit à la fausse légitimité des chefs d'État en exercice qui se perpétuent au pouvoir relève non seulement d'une injustice flagrante, mais d'un mépris du Peuple togolais. En s'imposant au Peuple par travers des élections non transparentes, l'abus de pouvoir et la force, il ne faut pas s'étonner que le niveau de mépris et d'humiliation des citoyens togolais non alignés sur le système Gnassingbé soit très élevé. Le corollaire est que le Peuple togolais empêché de choisir librement ses dirigeants, se retrouve faire partie des Peuples les plus méprisés et humiliés par ces dirigeants non choisis. Cette situation n'est pas surprenante dès lors que ceux qui dirigent le Togo se sont imposés au Peuple par la force militaire et par des élections non transparentes.

L'observation de la qualité des élections par des instances proches du pouvoir togolais n'augure plus de la vérifiabilité de la vérité des urnes. Au contraire, lorsqu'elles donnent leur aval à des scrutins comportant de multiples fraudes massives, il s'agit plus d'une violation flagrante du droit des peuples opprimés. Le 29 avril 2024, les moyens de la technologie ont permis de recueillir de nombreuses preuves visuelles de la fraude massive. Les observateurs « acceptés » par le pouvoir Gnassingbé qui ont osé affirmer que tout s'est parfaitement déroulé sont pris en flagrant de désinformation et donc de falsification de la vérité des urnes. À cela, il faut rajouter la brutalité avec laquelle les militaires, en uniforme ou pas, peuvent imposer le silence des cimetières au Peuple togolais. Tout cet environnement électoral fait froid dans le dos.

Or, nul ne peut accepter la fatalité, encore moins abandonner la lutte pour la libération du Peuple togolais. Aussi, c'est à une prise de conscience sur les approches alternatives sans Faure Gnassingbé que la partie du Peuple togolais et sa Diaspora, indépendantes du système Gnassingbé, doivent s'atteler.

A l'aune de la double forfaiture, électorale du 29 avril 2024 et institutionnelle du 23 mai 2024 par l'inscription de la nouvelle Loi constitutionnelle jusque-là tenue secrète, et a pour objet de maintenir au pouvoir ad vitam aeternam le système politico-militaire UNIR qui utilise Faure Gnassingbé comme porte-drapeau, RCDTI et CVU-TOGO-DIASPORA proposent une approche alternative et souhaitent la discuter avec ceux qui ont d'autres propositions à faire au Peuple togolais. Mais, en attendant, ce qui s'est passé au Togo est une double usurpation de l'autodétermination du Peuple togolais :



- résultats des élections législatives et régionales frauduleuses et non conformes à la volonté du Peuple du Togo ; et
- changement unilatéral de la Constitution togolaise de 1992 sans l'avis du Peuple togolais , ni son approbation.

Rester sans agir au moins en justice, c'est accepter qu'un Peuple tout entier consent d'aller à l'abattoir du droit constitutionnel sans réagir. La patience du Peuple togolais se mesure en fonction de la limite de sa réaction face à l'amplitude de l'arnaque institutionnelle initiée par des parlementaires hors-la-loi. Le Togo vient d'expérimenter une vraie « *fausse légitimité* » résultant d'une injustice électorale et constitutionnelle. Cela va contre les intérêts vitaux du Peuple togolais, et donc de la Nation togolaise sans référence aux frontières coloniales.

De plus, il ne faut plus s'étonner que la CEDEAO, partielle dans ses analyses et ses soutiens, soit restée muette face à ce tripatouillage constitutionnel. Plusieurs articles du *Protocole additionnel de la CEDEAO, A/SP1/12/01 portant sur la démocratie et la bonne gouvernance additionnel au protocole relatif au mécanisme de prévention, de gestion, de règlement des conflits, de maintien de la paix et de la sécurité*¹ ont été violés. Il y a là matière à ester en justice auprès de la Cour de Justice de la CEDEAO. Mais rappelons tout de même que l'article 2, alinéa 1 et 2 stipule clairement ceci :

- « *Aucune réforme substantielle de la loi électorale ne doit intervenir dans les six (6) mois précédant les élections, sans le consentement d'une large majorité des acteurs politiques* » ;
- « *Les élections à tous les niveaux doivent avoir lieu aux dates ou périodes fixées par la Constitution ou les lois électorales* ».

Or, au Togo, les élections législatives et régionales n'ont pas eu lieu aux dates fixées par la Constitution ou les lois électorales, ce qui fait des parlementaires togolais des « hors-la-loi ». Quant à la réforme du rôle du Président de la République, elle est intervenue dans les six (6) mois précédant les élections, ce sans aucun consentement de la plus grande majorité du Peuple togolais. Pire, ce changement a eu lieu sans aucun respect du parallélisme des formes juridiques. La Constitution de 1992 a été promulguée suite à un référendum populaire. Les textes de la Constitution de 1992 révisée le 19 mai 2019², remaniée unilatéralement par le système Gnassingbé par trois fois, rappelle le rôle fondamental du Peuple togolais dans l'article 4 que « *La souveraineté appartient au peuple. Il l'exerce par ses représentants et par voie de référendum. Aucune section du peuple, aucun corps de l'Etat ni aucun individu ne peut s'en attribuer l'exercice* ».

Mais, Faure Gnassingbé n'en a cure. Il y a donc bien eu un coup d'Etat constitutionnel, et en l'espèce, un coup d'Etat législatif compte tenu du rôle actif des parlementaires alignés sur le système, ce qui aggrave leur cas, car confirmant ainsi la non-séparation des pouvoirs entre le législatif et l'exécutif. L'article 52 de la Constitution de 1992 en vigueur stipule que « *Les membres de l'Assemblée nationale et du Sénat sortants, par fin de mandat ou dissolution, restent en fonction jusqu'à la prise de fonction effective de leurs successeurs* ».

Par ailleurs, l'article 144 de la même Constitution stipule ceci : « *Aucune procédure de révision ne peut être engagée ou poursuivie en période d'intérim ou de vacance ou lorsqu'il est porté atteinte à l'intégrité du territoire* ».

Autrement dit, les parlementaires togolais sans mandat du Peuple, ont décidé, alors qu'ils étaient en période d'intérim, de changer unilatéralement la fonction du Président. Faure Gnassingbé qui avait reçu l'appel de nombreux responsables togolais de s'abstenir de promulguer cette nouvelle Constitution, ou de le soumettre au référendum, a choisi de nier l'avis du Peuple togolais. Quel mépris du Peuple togolais !!! Et la CEDEAO soutient une telle initiative !!!

De fait, en envoyant des observateurs de la CEDEAO au Togo au moment du double processus dolosif d'élections couplées avec un changement radical de la Constitution, cette institution sous-régionale a contribué à la légitimation du processus électoral illégal, inique et opaque, une responsabilité, voire une culpabilité, que le Peuple togolais ne manquera pas de faire juger et de faire condamner une fois la page « *Gnassingbé* » tournée au Togo.



2. ILLÉGALITÉ DANS LA MANIPULATION DE LA CONSTITUTION TOGOLAISE

La manipulation de la Constitution avec l'appui des forces armées en Afrique permet à des puissances occidentales d'imposer à la tête des Etats africains, des dirigeants qui choisissent de faire passer et de servir des intérêts étrangers avant les intérêts des Peuples africains.

Pour ce faire, il faut absolument mettre fin à la séparation des pouvoirs entre :

- l'exécutif et l'armée, notamment les hauts commandements militaires, lorsque ces derniers choisissent de brimer impitoyablement le Peuple aux mains nues afin de laisser perdurer au pouvoir la gouvernance de l'impunité du système Gnassingbé ;
- l'exécutif et le législatif où le choix démocratique s'est mué en nomination planifiée de longue date avec ou sans achat des consciences et des opposants politiques ;
- l'exécutif et le pouvoir judiciaire, où, au sein de ce qui fait office de Conseil constitutionnel, les juges constitutionnels qui les composent sont cooptés. Ces derniers ont choisi de ranger leur valeur innée de la justice, du droit et du courage juridique au vestiaire de la ventrologie, de la compromission au point où tout courage politique relève de l'enfumage ;
- l'exécutif et les médias qui vont poser la désinformation officielle comme gage d'une élection aux résultats inversés, fraudés ou manipulés par un système informatique opaque. Cela ne permet pas de réconcilier les résultats effectifs des bureaux de vote avec ceux promulgués par une commission électorale dite « indépendante » ;
- l'exécutif et les chancelleries occidentales qui s'empressent de financer des observateurs électoraux qui ne voient rien, et n'entendent rien, ne constatent rien, se taisent et malgré les preuves qui s'accumulent sous leurs yeux, font sciemment le choix d'avaliser une imposture électorale dès lors que cela permet de continuer à défendre leurs intérêts et ne met pas en cause leurs multiples ingérences sous forme de guerre non cinétique dans les affaires du pays ; et
- l'exécutif et les institutions régionales africaines qui ne sont en rien l'émanation de la démocratie, encore moins de la volonté du Peuple africain.

Pourtant le Peuple africain, composé de plus de 65 % de jeunes de moins de 30 ans, aspire à disposer de son droit à l'autodétermination politique et à l'alternance politique, que seule permet la stricte expression de la vérité des urnes et la vérité des comptes publics qui est l'unique et irremplaçable gage d'élections non truquées, en amont, pendant et en aval. Rien n'est possible si en amont, les citoyens sont privés d'enregistrement par des obstacles institutionnalisés et censitaires renforcés par un découpage électoral inique.

Rien que ces deux délits pré-électoraux peuvent conduire à la contre-vérité des urnes. Or, les régimes africains en sont friands quand il ne s'agit pas tout simplement de la corruption institutionnalisée des institutions afin de s'assurer d'un « faux taux d'abstention », d'un fichier électoral vicié et surtout d'une manipulation³ à huis clos pour maintenir au pouvoir un système d'impunité, d'injustice et de légitimation de dirigeants noirs africains, exécutants zélés d'une recolonisation forcée de l'Afrique.

3. LÉGALISATION DE LA FALSIFICATION D'ÉLECTIONS FRAUDULEUSES

Avec un taux de participation de 61 % proclamé par la Commission électorale nationale indépendante (CENI) du Togo sans aucune possibilité de vérification indépendante, les résultats des élections législatives et régionales confirmés par la Cour constitutionnelle viennent confirmer le couronnement de la méthode du clientélisme pré-électoral du parti UNIR (Union pour la République) de Faure Gnassingbé. En effet, c'est pendant cette période pré-électorale que s'opère l'essentiel de la distribution d'argent et des promesses de postes afin de diviser au maximum les partis dites de l'opposition togolaise. Ces derniers, pas tous, mordent à l'hameçon et se font systématiquement avoir.



Le bourrage des urnes face camera et en pleine journée est devenu une « marque de fabrique » du système Gnassingbé. Le 29 avril 2024, il a atteint des sommets jamais atteints jusqu'à ce jour. Mais cette fois, les moyens de la technologie ont permis de recueillir, notamment par des photos, des vidéos, de nombreuses preuves visuelles de la fraude massive. Le flagrant délit de fraudes en grandeur nature sera proposé à la Cour de Justice de la CEDEAO pour faciliter une condamnation du système Gnassingbé sans possibilité de « *non-lieu* », ou encore de « *preuves non convaincantes* ». Ces fraudes massives ont été possibles principalement par le recours à la force brute, aux intimidations et aux violences physiques, aux expulsions des délégués de candidats de l'opposition des bureaux de vote par les délégués du parti UNIR. Elle a été également facilitée par la falsification des procès-verbaux des bureaux de vote lors des opérations de compilation dans les sièges des Commissions électorales locales indépendantes (CELI). Hélas, Elles ont aussi été « *aidées* » par des distributions d'argent, de nourriture, de vêtements, etc. à divers titres. Cela rappelle ainsi à une partie du Peuple togolais, que le pouvoir Gnassingbé/UNIR le tient par la partie la plus sensible, à savoir l'appât du gain facile et immédiat sans préoccupation pour les valeurs africaines de la vérité, de la justice et de la solidarité. Même les lendemains sous dictature ne semblent plus faire reculer une certaine autre partie du Peuple qui a choisi par faiblesse, pauvreté, dépit ou même facilité, de s'aligner sur « *celui* » et son système qui ont démontré par le passé, et démontrent encore leur capacité de nuisance sur le Peuple togolais à court et à long terme.

Faure Gnassingbé, après la dictature de son père entre 1967 et 2005, est au pouvoir depuis 2005. 38 ans de règne du Père à la tête de l'État et bientôt 20 ans en 2025 pour le fils. Avec préméditation, Faure Gnassingbé a planifié, avec son réseau international élargi, qu'en défendant les intérêts des étrangers au Togo contre le Peuple togolais, il peut encore faire au moins 20 nouvelles années, voire même rester à vie. C'est ce plan que certains journalistes opportunistes sont venus proposer et promouvoir, en s'installant au Togo pour échapper à la misérable retraite que leur offre la France après plusieurs années de bons et loyaux services en France.

4. ABOLITION DU PEUPLE TOGOLAIS : DU RÉGIME PRÉSIDENTIEL À UN RÉGIME PARLEMENTAIRE

Cette énième victoire, volée au Peuple togolais assortie de la liquidation de la Constitution de 1992 pour instaurer une nouvelle Constitution à l'issue d'un processus entaché d'illégalité de bout en bout, devrait permettre à Faure Gnassingbé de rester le maître des horloges et de l'avenir du Togo pour au moins six autres années. En effet, cette nouvelle Constitution adoptée le 19 avril par les députés sortants, Loi numéro 2024-005 portant « *révision* » de la Constitution togolaise de 1992 révisée le 19 mai 2019, a été promulguée le lundi 6 mai 2024 sans que le Peuple n'ait été tenu informé de son contenu.

Pire encore, alors que sa promulgation par le Président de la République Faure Gnassingbé, est devenue effective le 6 mai 2024, par publication au numéro spécial N° 42 bis du 6 mai 2024 du Journal Officiel de la République Togolaise, les citoyennes et citoyens du Togo n'ont pu prendre connaissance du texte et de sa teneur que le 21 mai 2024. Le processus de changement constitutionnel est demeuré complètement opaque du début à la fin.

Il est donc question dans cette transformation constitutionnelle unilatérale de passer d'un régime présidentiel à un régime parlementaire dans lequel le Peuple togolais ne choisira plus son Président au suffrage universel direct. Le pouvoir absolu sera entre les mains d'un Président du Conseil des ministres, chef du parti majoritaire à l'Assemblée nationale, suite à des élections de la contre-vérité des urnes. Cette situation fait de Faure Gnassingbé, Président d'UNIR (Union pour la République), le Président automatique du Conseil des ministres pour 6 ans, ce renouvelable sans fin, et sans vote du Peuple. Outre les vices de formes et de procédures qui seront portés à la sagacité de la Cour de Justice de la CEDEAO, il y a là une forme de coup d'Etat parlementaire qui a abouti à un coup d'Etat constitutionnel avec l'appui de la partie non républicaines des forces armées togolaises.



5. LÉGITIMATION DU ÈNIÈME COUP D'ETAT CONSTITUTIONNEL AU TOGO

Il est donc possible de mener des coups d'Etat constitutionnels ou des coups d'Etat militaires en Afrique, surtout francophone, dès lors que l'on maîtrise l'ensemble des institutions (procédures et ressources humaines) permettant de transformer une fraude électorale en une falsification légalisée en une vraie fausse victoire massive que les médias occidentaux s'empressent de diffuser sans modération.

C'est donc bien la falsification légale et grandeur nature de la contre-vérité des urnes qui définit ce que l'on peut, sans ambages, appeler un coup d'Etat constitutionnel. C'est justement ce qui vient de produire au Togo lors des élections législatives et régionales hors-la-loi et au Tchad, lors des élections présidentielles où des résultats non vérifiables sont proclamés en moins de trois jours alors que les résultats des bureaux de vote mettent en général plus de 10 jours pour parvenir à l'instance officielle de proclamation des résultats provisoire. La situation est similaire au Togo sauf que le régime tient à montrer à une grande partie du Peuple togolais meurtri mais prêt à accepter des « cadeaux » de Faure Gnassingbé et de ses supplétifs, qu'il est le seul maître à bord. Malgré les suppliques qu'ont l'habitude de lui adresser régulièrement certains ecclésiastiques qui ont oublié de jeûner pour obtenir les grâces de Dieu, Faure Gnassingbé demeure inflexible et tient à renforcer l'affichage de l'invincibilité que lui confère la plus totale impunité, qui sonne comme le glas d'une fin imprévisible, non fortuite car dépendant de Dieu, qu'il a offensé à de multiples reprises.

6. LE LARBINISME DES JUGES CONSTITUTIONNELS

Les juges de la Cour constitutionnelle, sans courage et sans honte face à leur déclassement, voire de la falsification, de la vérité pour imposer le droit autocratique, oublient que les générations futures africaines ne manqueront pas de s'interroger sur la relation dialectique entre d'une part, la ventrologie et d'autre part, la contre-vérité de ceux qui sont supposés représenter la Vérité du Peuple, la vérité des urnes. Ne pas fournir d'explications convaincantes pour rejeter tous les recours relève de l'abus de droit. La décision de la Cour constitutionnelle du Togo de valider des élections entachées de fraudes massives et assumées, et surtout un changement de République pour légitimer un coup d'Etat est un crime contre le Peuple togolais. Un procès sera intenté auprès de la Cour de Justice de la CEDEAO pour s'enquérir de la légalité de toute cette mascarade pour permettre à Faure Gnassingbé et son système illégal et illégitime de perdurer au pouvoir contre l'abstention massive et le rejet de la dictature par la plus grande majorité du Peuple togolais y compris dans la Diaspora.

Dès lors que les juges constitutionnels et ceux en dernière instance en Afrique de la Cour de Justice de la CEDEAO n'auront pas le courage juridique de dire le droit et d'être plus intransigeants en s'opposant avec vigueur aux divers approches de plus en plus violentes avec des violations passives des droits des citoyens de manifester leur contentement publiquement et pacifiquement contre les coups d'Etat constitutionnels, ces juges-là demeureront des « anti-juges ». Ces juges iniques témoignent d'un grave manque de discernement et d'un niveau élevé de compromission au point de rester insensibles au sacrifice de générations entières, au seul profit de leur « *bien-être égoïste personnel* » ou de leur « *peur viscérale* » de lutter pour la libération du Togo.

En cela, ces juges iniques ne sont en réalité que des « larbins » qui finiront un jour par partir, face au mépris général, suivi d'ailleurs par l'état-major de « larbinistes » professionnels défendant des intérêts bien compris dans des réseaux ésotériques fondés sur l'Omerta. C'est cette loi du silence qui leur fait croire qu'ils sont au-dessus de tous soupçons et surtout qu'ils jouiront *ad aeternam* de l'impunité.

Or, ces larbinistes sont justement les premiers à « lâcher » celui ou ceux qu'ils portaient à l'unisson comme le seul légitime Président du Togo. Ceux qui ont déployé beaucoup d'argent, principalement l'argent des contribuables togolais et des recettes budgétaires opaques notamment du pétrole togolais hors budget de l'Etat pourraient finir par comprendre l'adage selon lequel : *l'argent n'achète les consciences que si les consciences sont sous contraintes,*



notamment par la peur, le chantage, la brutalité, le favoritisme, etc. Un tel système perdure au Togo et presque tout le monde applaudit.

Sauf qu'il s'agit pour de nombreux togolaises et togolais de ne pas devenir le bouc émissaire d'un système prônant fausseté :

- le populisme alors qu'il s'agit de totalitarisme ; et
- la démocratie occidentalisée alors qu'il s'agit de la démocrature d'une oligarchie malveillante, immorale, désacralisant la vie humaine, surtout africaine, car ayant fait allégeance à l'injustice et l'impunité du système Gnassingbé ; c'est cela qui conduit les réseaux sociaux à parler de « *démocrature* ».

7. CONTRE-POUVOIR, INSURRECTION POPULAIRE ET MILITAIRES PATRIOTES

Face à la patience légendaire du Peuple togolais qui tente la voie pacifique pour réussir l'alternance politique et exercer enfin son droit à l'autodétermination par la vérité des urnes, il n'y a pas d'autres alternatives que de s'organiser pour créer un contre-pouvoir capable de « *contrer* » le pouvoir du système Gnassingbé et des militaires non-patriotes et non républicains.

Il n'est plus impossible que l'alternative au coup d'Etat militaire sanglant par lequel Faure Gnassingbé a été imposé à la tête du Togo en 2005 passe par des nouvelles coalitions entre le Peuple et des militaires éthiques et/ou humiliés. Cette usurpation du pouvoir s'est faite sans respect de la Constitution de 1992, avec des coups d'Etat constitutionnels à répétition à chaque révision unilatérale de la même Constitution de 1992 jusqu'au rejet unilatéral de cette Constitution choisie par référendum à plus de 97 % par le Peuple togolais.

En effet, le soulèvement des jeunes togolais d'octobre 1990, dignes héritiers de leurs aînés résistants, a permis d'imposer la Conférence nationale souveraine (CNS) du 8 juillet 1991 au 28 août 1991. La voie de l'alternative n'a été bloquée que par l'application d'accords secrets de défense entre la France et la Présidence togolais. C'est cet accord qui a permis de ne pas apporter dans le passé un appui décisif à un « *premier ministre de transition* » mais a conduit à un soutien « *inconditionnel et indéfectible* » de la France au fondateur de la dictature et à son clan. La responsabilité de la France ne peut passer par pertes et profits.

Malgré de nombreuses contestations populaires ultérieures du pouvoir politique en place, le rouleau compresseur du système des Gnassingbé, habitué aux coups d'Etat constitutionnels assortis de lois liberticides et de brutalités militaires, ce avec une garantie d'impunité totale, a perduré et perdure encore par la force et le non-droit aujourd'hui sous d'autres formes institutionnelles. Ce système se prolonge en se renforçant avec le dernier passage en force que constitue le tour de passe-passe de la 4^e République dictatoriale et présidentielle à la 5^e République dictatoriale et parlementaire sans le Peuple. Sans surprise, Faure Gnassingbé, Président dans la 4^e République et suite à des élections illégales, opaques, contestées et frauduleuses, est renommé, par des parlementaires sans mandat, Président du Conseil des Ministres avec un mandat de 6 ans sans limites s'il demeure le chef du parti UNIR !

8. REPENSER L'EFFICACITÉ D'UNE INSURRECTION POPULAIRE AU TOGO

L'expérience de Tikpi Atchadam en 2017 avec treize (13) autres partis politiques formant la coalition dite « la C14 » doit faire réfléchir. Le résultat final attendu n'était pas au rendez-vous. Il faut en faire un bilan objectif et surtout ne pas s'engager dans une voie qui a débouché sur une impasse, car éloignée du cadre politique commun qui permet l'unité d'action, l'efficacité, et offre une alternative à l'après Faure Gnassingbé et son système. Il faut donc un projet de transition politique crédible. Pour ce faire, un RCDTI et CVU-TOGO-DIASPORA ont toujours prôné la mise en place d'une plateforme de négociation où toutes les propositions indépendantes qui sont sur la table peuvent faire l'objet d'une négociation pour parvenir à un projet commun au service du Peuple togolais.



A l'avenir et pour un succès assuré contre la dictature togolaise militarisée sous des oripeaux d'un parlementarisme de l'entre-soi, il faudra convaincre toutes les forces vives de la Nation, y compris les militaires qui font allégeance au Droit et non au non-droit pour épauler la partie indépendante du Peuple togolais y compris dans la Diaspora, qui mène la lutte de libération du système de prédation des Gnassingbé.

Toute insurrection devra fonder son action :

- soit sur la neutralité des forces de défense et de sécurité ;
- soit sur leur fraternisation en rejoignant la cause juste du Peuple togolais, car militaires ou pas, nous sommes tous des citoyennes et des citoyens togolais à part entière.

Or, collectivement et historiquement, les militaires togolais ont collectivement systématiquement soutenu le non-droit, la contre-vérité des urnes, la contre-vérité des comptes publics ; bref, ils ont soutenu le système Gnassingbé au lieu d'assurer la protection du Peuple !

Pourtant, les militaires comme les civils, au Togo comme dans la Diaspora, sont issus du même creuset et valeurs de ceux, nos « aïeux » qui ont fondés la Nation togolaise, une nation qui n'a rien à voir avec les frontières coloniales tracées avec le sang d'innocents. C'est donc à cet esprit de libération du Peuple togolais qu'il faut faire référence dès lors qu'une lutte de libération véritable est engagée.

L'insurrection mal préparée sans les militaires est une méthode risquée pour les populations sans garantie de résultat. L'insurrection populaire initiée par le Parti National Panafricain de Tikpi Atchadam en 2017 doit faire réfléchir. En remontant le temps, la grève illimitée d'un an, débutée le 16 novembre 1992 et provisoirement suspendue le 2 août 1993 pour reprendre plus tard, n'a pas permis de faire partir feu Etienne Eyadéma Gnassingbé, qui bénéficiait déjà des accords secrets de défense avec la France. La révolte des jeunes togolais en 1990 ainsi que plusieurs autres formes de désobéissance civile n'ont pas permis à ce jour de faire échec au rouleau compresseur des coups d'Etat constitutionnels assortis de lois liberticides et de brutalités militaires, assorties d'une garantie d'impunité totale.

9. PRÉPARER UN PROJET DE TRANSITION POLITIQUE SANS « DIALOGUER » AVEC FAURE GNASSINGBÉ

Ne faut-il par rappeler que à la Conférence nationale souveraine togolaise, débutée le 8 juillet 1991 pour se terminer le 28 août 1991 suivie de la grève générale d'un an au Togo, du 16 novembre 1992 au 16 novembre 1993, n'a pas permis d'ouvrir une nouvelle page du Togo sans les tenants du système Gnassingbé. Après la Conférence nationale souveraine, la pression constante du Peuple pacifique de ce pays sur la dictature militarisée du feu Gnassingbé père a, malgré tout, permis la tenue du référendum de 1992 où le Peuple togolais a pu s'exprimer massivement. C'est ainsi que la « vérité des urnes » est possible si l'exécutif togolais et les militaires togolais qui soutiennent la dictature présidentielle, n'avaient pas choisi de trahir le Peuple togolais en refusant de respecter le choix du Peuple togolais. L'obligation d'une alternance au pouvoir sans renouvellement possible pour le Président de la République après deux mandats présidentiels consécutifs était inscrite dans la Constitution validée du Peuple.

Or, le système Gnassingbé père et fils, entre 1992 et 2024, n'ont fait que déconstruire cette Constitution du « Peuple » par des décisions unilatérales en passant de la modification, à la révision, puis à la suppression pure et simple de la Constitution de 1992. Il s'agit donc bien de Coups d'Etat qui prennent des formes violentes avec les militaires, d'usurpation du droit avec les juges constitutionnels qui valident des contre-vérités des urnes, et institutionnels avec les parlementaires.

On ne peut exclure le rôle d'une certaine opposition dite « alimentaire » qui a opté pour une forme de dialogue en 1993 avec le régime d'Eyadéma. Ces dialogues qui se sont multipliés au nombre de 28 à ce jour ont permis de « neutraliser » la lutte légitime et juste du Peuple togolais. Le Peuple togolais ne peut plus faire confiance à ceux qui



l'ont trahi. Mais, sous le coup du « *ras-le-bol* » ou de la colère, le Peuple togolais indépendant se doit de repositionner sa lutte de libération sur des bases claires et éthiques. Il n'est pas sage, encore moins efficace, de se lever et de suivre des individus. Il faut identifier des groupes d'individus, au Togo comme dans la Diaspora, indépendants et déterminés à mener la lutte jusqu'à la victoire finale.

Aussi, une insurrection populaire dont la direction n'a pas de ligne politique claire et commune affaiblit la détermination du groupe. Cette approche populaire, sans un projet de transition politique commun, peut se révéler n'être qu'un risque majeur pour les populations.

Autrement dit, une insurrection sans un projet de transition politique préparé de manière inclusive par des acteurs indépendants et sans Faure Gnassingbé et ses agents de renseignements, ne peut garantir un résultat à la hauteur des espérances attendues, à savoir, le départ et le remplacement du système Gnassingbé par un système fondé sur l'éthique, la vérité, la justice et l'efficacité au service du Peuple togolais.

Le marathon démocratique du Peuple togolais ne peut se terminer parce que certains estiment qu'il faut aujourd'hui, accepter les conditions d'un Président illégal et anticonstitutionnel qui fait passer le Togo d'une dictature présidentielle à une dictature parlementaire sans le Peuple !

Pourtant, ce Peuple togolais est en lutte pour son existence, sa liberté et sa souveraineté !

- Halte à l'opposition entre Civils et Militaires !
- Halte à l'opposition entre le citoyen togolais (femme ou homme) résident au Togo et celui qui est dans la Diaspora !
- Halte à l'opposition entre les régions, entre les ethnies, entre les religions, entre ceux qui aspirent à libérer le Togo de l'oppression d'une oligarchie militaro-mafieuse qui n'accepte de distribuer des miettes au Peuple que si le Peuple accepte de « *s'aligner* », voire de « *s'auto-esclavagiser* ».
- Halte à cette division surannée que certaines puissances extérieures viennent soutenir en catimini !

Personne ne peut oublier les nombreux morts, blessés, violés, d'emprisonnés, spoliés, humiliés, exilés, etc. pour avoir défendu la vérité des urnes et l'alternance au Togo. Ils sont légion. Faut-il croire que toutes ces victimes ont donc eu « *tort* » de s'être levées contre l'arbitraire, l'injustice, la corruption, l'abus de droit et de pouvoir, etc. ? Assurément que NON !

Par ailleurs, le système Gnassingbé, pourrait se retrouver impliqué dans un procès initié par le Parquet financier de la France « *corruption active d'agent public étranger contre Vincent Bolloré et Gilles Alix, et pour complicité de corruption active pour Bolloré et Jean-Philippe Dorent, bien que la défense de Vincent Bolloré conteste toujours les accusations et a annoncé qu'elle demanderait un non-lieu au juge d'instruction⁴* ».

Si les faits présumés de corruption remontent à 2010 et 2011, il faut rappeler que les « *magistrats instructeurs soupçonnent que le groupe Bolloré ait fait des promesses de contreparties illégales aux présidents du Togo et de la Guinée de l'époque, Faure Gnassingbé et Alpha Condé, en échange de l'obtention des contrats de gestion des ports⁵* ». Une condamnation dans ce dossier devrait conduire à une démission sur le champ, voire à des poursuites judiciaires côté togolais.

Enfin pour perdurer au pouvoir, Faure Gnassingbé n'a rien trouvé de mieux que de s'aligner sur l'approche occidentale pour usurper l'idée de panafricanisme authentique, en instaurant un « *Panafricanisme de droite* » pour mieux :

- diviser la lutte des panafricains authentiques ; et surtout
- entourlouper les Peuples togolais et africains.

Mais personne n'est dupe. Le panafricanisme n'est ni de gauche, ni de droite. Il s'agit d'un volet important de la lutte pour la souveraineté entière des Africains et de l'Afrique indépendante.



10. RECOMMANDATIONS DE RCDTI ET CVU-TOGO-DIASPORA : UNE PLATEFORME COMMUNE DE PATRIOTES INDÉPENDANTS DE FAURE GNASSINGBÉ POUR LIBÉRER LE TOGO ET LES PRISONNIERS POLITIQUES

S'inscrivant dans une logique d'actions respectant la légalité telle qu'elle fonctionne dans les Etats africains, et refusant de laisser sans réaction la contre-vérité des urnes au Togo et le diktat du changement de constitution pour imposer un coup d'Etat constitutionnel au Togo, RCDTI et CVU-TOGO-DIASPORA se sont enquis des procédures à suivre pour tenter un procès à une véritable dictature militaire togolaise qui s'est drapée dans un faux appareil démocratique pour faire et réussir pour le moment un énième coup d'Etat constitutionnel au Togo.

Le Peuple togolais ne doit pas se décourager et continuer à s'organiser avec la Diaspora togolaise indépendante pour faire respecter :

- 10.1 le fonctionnement impartial et efficace des institutions au Togo par la promotion de l'Etat de droit, la démocratisation fondée sur la vérité des urnes et la vérité des comptes publics ;
- 10.2 le respect de la Constitution que des militaires, un individu ou un groupe d'individus travaillant pour les intérêts étrangers et pour eux-mêmes ne saurait unilatéralement modifier sans respecter le parallélisme des formes juridiques et surtout sans avoir le consentement et un consensus de la majorité des citoyens y compris ceux de la Diaspora ;
- 10.3 l'application des normes anti-coup d'Etat militaire au même titre que les coups d'Etat constitutionnels et maintenant coup d'Etat parlementaire que les institutions politiques régionales africaines dont la CEDEAO et l'Union africaine rechignent à faire appliquer. Aussi, l'inversion d'une telle tendance passe nécessairement par des contre-pouvoirs pour dénoncer la culpabilité et la responsabilité des vrais putschistes et de leurs alliés financiers et ésotériques ;
- 10.4 le recours à la justice qui permet à tout ressortissant du Togo de prétendre à un droit à un recours effectif devant les tribunaux compétents contre des actes attentatoires aux droits garantis par la Constitution, la loi ou la Charte, même lorsque les actes ont été commis par des personnes dans le cadre de leurs fonctions officielles. En cela, les directives et principes sur le droit à un procès équitable et à l'assistance judiciaire⁶ en Afrique et plus particulièrement devant la Cour de Justice de la CEDEAO devront servir de guide ;
- 10.5 l'institutionnalisation d'une série de conférences inclusives notamment au sein du réseau de coordination de la Diaspora togolaise indépendante du système Gnassingbé avec les patriotes indépendants au Togo pour préparer un projet de transition politique pour la période l'après-Faure Gnassingbé ;
- 10.6 la présentation du projet de transition politique issu des citoyens indépendants de Faure Gnassingbé auprès des Etats et organisations régionales et internationales pour faire constater l'usurpation du pouvoir et faire sanctionner la prise de pouvoir illégale afin de d'exiger la démission de Faure Gnassingbé et le retour du pouvoir au Peuple togolais dans le cadre défini par une Assemblée constituante issue des conférences inclusives ; et
- 10.7 l'identification uniquement d'acteurs, qui se savent surveillés, mais restent déterminés et prêts à ne pas se laisser infiltrer par les agents de Faure Gnassingbé qui se savent surveillés.

La lutte pour la libération du Peuple togolais, et de fait du Togo, doit se faire dans un cadre préalable dans lequel Faure Gnassingbé et ses agents de renseignements ne peuvent être présents. C'est dans ce cadre que RCDTI et CVU-TOGO-DIASPORA apprécient l'initiative d'un groupe d'universitaires et d'acteurs de la société civile togolaise pour élaborer « *un nouveau contrat citoyen et faire renaître l'espérance au Togo* »⁷. Les responsables de la partie de la Diaspora togolaise indépendante proposent de mettre en place des rencontres sous formes de conférences inclusives digitalisées entre tous les représentants indépendants et respectueux de la position de la Diaspora togolaise pour



RESEAU DE LA COORDINATION DE LA
DIASPORA TOGOLAISE INDEPENDANTE
(RCDTI)

COLLECTIF POUR LA VERITE DES URNES
TOGO-DIASPORA
(CVU-TOGO-DIASPORA)



échanger afin de clarifier les objectifs poursuivis. L'apport de RCDTI et CVU-TOGO-DIASPORA portera principalement sur les valeurs africaines et un projet de transition politique.

Les coups d'Etat institutionnels, parlementaires ou institutionnels ne peuvent rester impunis alors que les coups d'Etat militaires sont de plus en plus adoués par des pays occidentaux dès lors qu'il s'agit de défendre leurs intérêts en Afrique. La défaillance organisée des processus électoraux n'est plus une erreur mais un système prémédité de conservation du pouvoir *ad aeternam* au Togo.

Les contre-pouvoirs pour se créer, se développer et agir, supposent de la prise de conscience et un retour sur la primauté des valeurs sur l'appât du gain rapide et facile au Togo, autrement dit, l'identification de ceux qui participent à un système de délation rémunérée, y compris avec de la désinformation, les fameuses « *fake news* » orchestrées dans les réseaux sociaux et dans les médias politiquement corrects.

Tout ceci implique la libération des prisonniers politiques, le respect des droits humains et des Peuples, la liberté d'expression et la participation politique de la société civile à la vie de la cité. Les partis politiques et entités de la société civile qui légitiment le système, ou ont choisi la voie du dialogue avec la nouvelle dictature parlementaire, devraient s'abstenir de participer aux conférences inclusives entre acteurs indépendants du système Gnassingbé, que ce soit dans la Diaspora ou au Togo.

RCDTI et CVU-TOGO-DIASPORA accueillent favorablement la mise en place d'une plateforme commune de patriotes indépendants de Faure Gnassingbé pour :

- libérer le Togo et les prisonniers politiques ; et
- proposer une alternative de l'après Faure Gnassingbé au Peuple togolais.

Le 15 juin 2024.

La Direction du :

Réseau de Coordination de la Diaspora Togolaise Indépendante (RCDTI) et du Collectif pour la Vérité des Urnes-Diaspora Togo (CVU-TOGO-DIASPORA) en partenariat avec toutes personnalités ou structures de la société civile indépendantes et aux citoyennes et citoyens indépendants.

SIGNATAIRES : RCDTI, CVU-TOGO-DIASPORA, PARTENAIRES ET SYMPATHISANTS :

1. Yves Ekoué AMAÏZO, Dr.
2. Ernesto D'ALMEIDA, Dr.
3. Mathieu D'ALMEIDA
4. Koffi DEKU, Ing.
5. François FABREGAT
6. Antoine RANDOLPH, Dr.
7. De nombreux CITOYENS (ENNES) ont souhaité ne pas voir leur nom figurer en qualité de signataires, par peur de représailles du système Gnassingbé.

Contact et Coordination : info@cvu-togo-diaspora.org et rcdti@cvu-togo-diaspora.org

Note : Toutes les personnalités ou associations qui souhaitent être signataires des textes de RCDTI et CVU-TOGO-DIASPORA peuvent le faire en écrivant par courrier électronique à l'adresse ci-dessous. Ils ou elles auront l'occasion de participer à l'une ou l'autre des téléconférences fondant notre démocratie participative et proposer des solutions dans le cadre du projet de transition politique et du projet de société commun pour l'avenir du Togo.

© RCDTI & CVU-TOGO-DIASPORA



RESEAU DE LA COORDINATION DE LA
DIASPORA TOGOLAISE INDEPENDANTE
(RCDTI)

COLLECTIF POUR LA VERITE DES URNES
TOGO-DIASPORA
(CVU-TOGO-DIASPORA)



Réseau de Coordination de la Diaspora Togolaise Indépendante (RCDTI) -----



Collectif pour la Vérité des Urnes-Diaspora Togo (CVU-TOGO-DIASPORA) -----



Mots-clés : 5^e Mandat – Coup d’Etat parlementaire - CVU-TOGO-DIASPORA - Faure Gnassingbé et Système Gnassingbé – Forfaiture – Libération des prisonniers politiques - Parlementaires illégaux et anticonstitutionnels au Togo - Plateforme commune de patriotes indépendants - Transition politique sans Faure Gnassingbé - Vérité des urnes et des comptes publics.

-
- ¹ CEDEAO (2001). « Protocole A/SP1/12/01 sur la démocratie et la bonne gouvernance additionnel au protocole relatif au mécanisme de prévention, de gestion, de règlement des conflits, de maintien de la paix et de la sécurité ». Accédé le 10 juin 2024. Voir <https://www.eisa.org/pdf/ecowas2001protocol1.pdf>
- ² République Togolaise (2024). « La Constitution de la 4^e République adoptée par Référendum le 27 septembre 1992. Promulguée le 14 octobre 1992. Révisée par la loi n° 2002-029 du 31 décembre 2002 ».
- ³ Fau-Nougaret, M. (2015). « Manipulations constitutionnelles et coup d’Etat constitutionnel en Afrique francophone ». Publié le 30 novembre 2025 à Ouagadougou, Burkina -Faso. Université de Bordeaux, France.
- ⁴ Moutila, P. (2024). « Afrique : Bolloré vers un procès pour corruption dans l’affaire des ports de Lomé et Conakry ? In *Camer.be*. 10 Juin 2024. Accédé le 11 juin 2024. Voir <https://www.camer.be/85614/26:23/afrique-bollore-vers-un-proces-pour-corruption-dans-laffaire-des-ports-de-lome-et-conakry-africa.html>
- ⁵ Moutila, P. (2024). Op. Cit.
- ⁶ Commission Africaine des Droits de l’Homme et des Peuples (2024). « Directives et principes sur le droit à un procès équitable et à l’assistance judiciaire en Afrique ». In *Union africaine. Commission Africaine des Droits de l’Homme et des Peuples. Gambie*. Accédé le 27 mai 2024. Voir <https://achpr.au.int/sites/default/files/files/2021-08/achpr33quidefairtriallegalassistance2003fra.pdf>
- ⁷ Dosseh, E. D., Awokou, K., Goeh-Akue, N., Ameganvi, B. et Honku, N. (2024). « Togo. Nouveau Contrat Citoyen ». Voir *Le Tabloid*. (2024). « Universitaires et acteurs de la société civile initient un cadre pour réfléchir, proposer et agir. 10 juin 2024. Accédé le 11 juin 2024. Voir <https://letabloid.tg/universitaires-et-acteurs-de-la-societe-civile-initient-un-cadre-de-reflexion-pour-reflechir-proposer-et-agir/>, 18 pages.